



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) Champagne : Claude VOIDEY Champvans-les-Mouliens : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISEON Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Genes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOU, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOU, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRE, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, J.J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001499

Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières - Dossier de Déclaration d'Utilité Publique

ZAC des Marnières - Dossier de Déclaration d'Utilité Publique

Rapporteur : M. Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Marnières »	BP 2011
	- Dépenses d'investissement : 155 000 €
	PPIF 2011-2015
	- Dépenses d'investissement : 6 505 000 €
	- Recettes d'investissement : 5 720 000 €

Résumé :

Par délibération du 6 octobre 2011, le Conseil de Communauté du Grand Besançon devrait valider le dossier de réalisation de la ZAC des Marnières présenté par la SEGECE, concessionnaire de la ZAC.

Parallèlement à la préparation du dossier de réalisation de ZAC, la SEGECE a engagé des démarches d'acquisitions amiables avec les divers propriétaires et occupants de la ZAC impactés par le projet d'aménagement urbain.

Les premiers contacts laissent présager de réelles difficultés quant à l'acquisition de certaines propriétés par voie amiable.

Conformément à la possibilité ouverte par l'article 5.2.2 du Traité de Concession, la SEGECE a sollicité le Grand Besançon pour déposer une demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) à son profit.

Le présent rapport a donc pour objet de valider le dossier de DUP établi par l'aménageur et d'autoriser le Président à lancer toutes les procédures en vue d'obtenir la DUP du projet d'aménagement de la ZAC des Marnières.

Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC des Marnières fait l'objet d'un document annexe

Par délibération du 26 avril 2002, la CAGB a déclaré d'intérêt communautaire la Zone d'Activités Economiques des Marnières, et a approuvé le 31 mars 2006 le dossier de création de la ZAC des Marnières.

Puis par délibération du 25 juin 2008, la CAGB a confié la réalisation de cette ZAC à la société SEGECE par la voie d'une concession d'aménagement signée le 4 septembre 2008.

Depuis cette date, la SEGECE a engagé diverses études qui devraient aboutir le 6 octobre 2011 à l'approbation du dossier de réalisation de ZAC par délibération du Conseil de Communauté.

Parallèlement aux études dites de réalisation de ZAC, la SEGECE a engagé diverses démarches auprès des propriétaires et occupants de la ZAC concernés par le projet.

Les premiers contacts laissant présager de réelles difficultés pour l'acquisition de l'ensemble des propriétés par voie amiable et conformément à la possibilité ouverte à l'article 5.2.2 du Traité de Concession, la SEGECE a sollicité la CAGB pour déposer une demande de DUP en vue, si besoin, de pouvoir acquérir certaines propriétés par voie d'expropriation.

I. Rappel du Projet et des objectifs poursuivis

A/ Objet de l'opération d'aménagement

L'aménagement de la zone des Marnières consiste en la requalification de l'entrée Est de Besançon par la mise en œuvre d'une opération d'ensemble comprenant l'amélioration des aménagements routiers, l'intégration de la desserte du futur Tramway du Grand Besançon, le traitement paysager de la zone ainsi que la réalisation d'un programme commercial.

Cette opération doit être considérée comme une opération de renouvellement urbain qui nécessitera d'engager de nombreuses déconstructions dans la partie Ouest. Il s'agira d'effectuer cette mutation en plusieurs phases intermédiaires espacées dans le temps afin de prendre en considération les modalités de transfert des activités actuellement en place.

L'objectif est de définir une nouvelle référence, une exemplarité en matière d'aménagement sur le secteur. Le parti d'aménagement est axé sur la qualité des espaces publics. Des préconisations urbaines (implantation des constructions...), architecturales et paysagères pour la réalisation des différentes unités commerciales seront intégrées au PLU de Chalezeule.

B/ Objectifs poursuivis par la CAGB

Les objectifs poursuivis par le Grand Besançon pour cette opération sont les suivants :

- *contribuer à la requalification de l'entrée Est de l'agglomération, en complément des aménagements routiers conséquents engagés par le Grand Besançon sur la RD 683,*
- *valoriser le développement et le renouvellement urbain sur le corridor du futur Tramway pour favoriser le report modal (environ 15 à 20 % attendus),*
- *restructurer un espace urbain développé sans grande cohérence et nécessitant une requalification profonde en réalisant un traitement d'ensemble des espaces publics et en recentrant la vocation de ce secteur vers un usage commercial,*
- *améliorer l'accès à la zone des Marnières et à la commune de Chalezeule,*
- *contribuer à la création d'emplois, avec un objectif de 500 emplois supplémentaires dans la ZAC,*
- *rééquilibrer l'offre commerciale de l'agglomération par le renforcement du pôle économique de l'Est bisontin, conformément aux objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),*
- *s'inscrire dans une logique de développement durable exemplaire par les solutions urbanistiques, architecturales et environnementales apportées.*

II. Contenu du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprend :

- *la notice explicative,*
- *3 plans (1 plan de situation, 1 plan du périmètre de la DUP et 1 plan général des travaux),*
- *les caractéristiques principales des ouvrages,*
- *l'estimation sommaire des dépenses,*
- *l'étude d'impact.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la composition du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer toutes démarches et procédures utiles visant à permettre à SEGECE d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique du projet de ZAC des Marnières,
- autorise notamment Monsieur le Président, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente la procédure d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 0

